

UNE TECHNIQUE A RETROUVER : LE BON USAGE D'UN MODÈLE DANS LES PRIÈRES LITURGIQUES

QU'IL s'agisse de paroles, de chants ou de gestes, nous avons coutume d'opposer, dans la célébration liturgique, deux manières de faire : d'une part la répétition rigoureuse de ce qui est écrit et prescrit ; d'autre part la libre création, immédiate et spontanée, de prières, de mélodies ou de rites. Poussée à l'extrême, la première manière aboutit au formalisme rituel, voire au rubricisme cadavérique, incapable de signifier la nouveauté de l'événement célébré et d'en communiquer la substance vive. Quant à la seconde, elle ouvre la porte aussi bien aux réussites passagères qu'aux échecs les plus lamentables ; elle peut engendrer également, parmi beaucoup de banalités, des formes grosses d'avenir ou des monstres mort-nés.

Une lente évolution des usages cultuels, dans la liturgie de l'Eglise catholique, nous avait conduit si loin dans la voie de la rigidité qu'une forte réaction s'est produite. Pour appliquer vraiment et jusqu'au bout la réforme issue de Vatican II, on revendique aujourd'hui la libre création : comment « communiquer », dans la célébration, avec des signes figés ? Comment la liturgie sera-t-elle l'action de l'assemblée réunie *hic et nunc* si celle-ci ne lui donne vie et visage ? Alors les thèses apparemment inconciliables s'affrontent : « Ne peut être liturgique que ce qui est transmis par l'Eglise ; on n'invente ni la Parole révélée, ni les sacrements ; tout rite est, par nature, répétition d'un donné » — « Ce qui est donné, c'est le sens, non les mots, ni l'aspect matériel des rites ; tout signe, pour être signifiant, doit être ajusté à ses destinataires ; au niveau des seuls 'signifiants' il n'y a rien d'immuable dans la liturgie chrétienne ;

toute célébration est re-création. » Et ces thèses servent à étayer des pratiques rituelles opposées : stricte répétition ou re-création totale.

Mais est-ce une alternative ? En fait, la voie de la pure répétition et celle de la pure création sont également des impasses. De même que la vie est à la fois continue et discontinue, la prière est à la fois répétition et nouveauté. Dans les deux thèses antinomiques rapportées ci-dessus, il y a une part certaine de vérité. Cependant la question n'est pas d'abord ici celle de leur cohérence théorique. Le problème est pratique : nous ne savons plus célébrer de manière qui soit en même temps, au niveau des formes, répétition et création. La liturgie — tout comme notre culture — l'a désappris. Il faut le réapprendre et pour cela réinventer la technique du « modèle opératoire¹ ».

LA REDÉCOUVERTE DE LA COMMUNICATION ORALE

Le retour à l'usage des langues vivantes dans la liturgie coïncide avec une recrudescence de la communication orale dans notre civilisation grâce aux mass media. Ce double phénomène entraîne un changement profond de notre comportement rituel par rapport à l'état antérieur sur lequel s'est construit la réforme post-conciliaire.

Peu à peu et de plus en plus au cours des siècles, la liturgie romaine a été régie par le *livre*. Elle participait en cela au courant général de la culture occidentale où l'écrit et spécialement l'écrit imprimé, devenait la norme du crédible (se substituant à l'argument d'autorité d'origine orale), la forme du droit (remplaçant la coutume non écrite), le critère de l'objectivité scientifique (authenticité par la critique textuelle), etc. A quoi s'ajoutait dans la liturgie le fait d'une langue morte de moins en moins parlée et comprise : le latin, dont l'emploi n'était rendu possible que grâce au livre imprimé. L'ensemble aboutissait au culte de la lettre

1. Nous traitons ici la question d'une manière *technique*, en prenant des exemples dans différents genres de prières liturgiques. Actuellement, l'adaptation pourra, selon le cas, requérir la permission d'une autorité supérieure. [Sur ce sujet, cf. les deux articles de G. FONTAINE, « Créativité dans la liturgie », *Notitiae* (73), 1972, pp. 151-156, et de D. RIMAUD, « A propos des prières liturgiques actuelles et à venir », *La Maison-Dieu* (112), 1972, pp. 158-168.]

et de la rubrique que nous avons connu naguère et dont la rigueur semblait parfois être la première vertu liturgique.

Une double mutation s'est produite. L'avènement de nouveaux moyens de communication orale grâce à l'électronique (radio, télévision, disques, bandes magnétiques, etc.), dont la diffusion a été rapide et générale, est venu ébranler l'hégémonie de la lettre imprimée entraînant, dans les relations sociales et la psychologie des individus ou des groupes, des modifications profondes encore difficiles à mesurer². Nous ne revenons pas au stade des cultures purement orales, mais nous saisissons mieux aujourd'hui la valeur et la nécessité de certaines de leurs pratiques.

Dans la liturgie la mutation a été encore plus rapide et plus profonde. De l'état où les paroles étaient dites « devant » l'assemblée, sans communication orale immédiate en raison du latin, on est passé subitement à un régime de parole où tout se veut dit « pour » l'assemblée (que la parole s'adresse à Dieu dans les prières, ou au peuple dans les lectures ou monitions) selon les exigences normales d'audibilité et d'intelligibilité d'une parole ordinaire. On a même poussé à l'extrême cette exigence : « Que tous entendent » ; « Que tous puissent comprendre. » On le constate aussi bien dans le style des traductions que dans l'usage d'appareils pour amplifier la parole. On admettrait mal aujourd'hui, dans la plupart des assemblées, de ne pas tout entendre ou de ne pas tout comprendre.

On est donc revenu en bloc à un régime de communication orale — aurale (de bouche à oreille), dans la liturgie. On commence alors de faire toute une série d'observations. On constate d'abord qu'il n'y a qu'un seul vrai livre dans la liturgie chrétienne : la Bible. Il n'y a de lectures proprement dites que de l'Écriture Sainte. Tout le reste, prières, chants, prédications, etc., ne peut être défini comme lecture. C'est un acte oral, une parole dite *hic et nunc*, et non d'abord un écrit — même si on se sert de livres pour ces paroles. On s'aperçoit ensuite que la fixité de la lettre est normale pour la Bible lue, mais qu'elle ne va pas de soi dans les autres paroles liturgiques.

2. On peut voir sur ce sujet les réflexions générales de M. MAC LUHAN, par exemple, dans : *La Galaxie Gutenberg*. Face à l'ère électronique, les civilisations de l'âge oral à l'imprimerie, trad. de l'anglais [*The Gutenberg Galaxy*] par J. Paré, Montréal, Ed. H.M.H., Ltée/Paris, Mame, 1967, et les analyses plus précises de W. J. ONG, *Retrouver la Parole*, adapt. française de [*The Presence of the Word*] par B. O'Connor et J.-Ph. Fabien, Paris, Mame, 1971.

On acceptait aisément, dans la liturgie en latin, de dire chaque jour le même canon romain et personne n'aurait songé à modifier les textes des prières qu'on lisait dans le missel. Dans une communication orale en langue vivante, il n'en va pas de même. Souvent le ministre qui parle pour telle assemblée est tenté de modifier la formulation de la prière que lui offre le missel parce qu'il perçoit un défaut dans la communication. D'autre part, la répétition fréquente des mêmes textes est moins bien supportée³. On se lasse plus vite actuellement des quatre prières eucharistiques en français que naguère du seul canon romain en latin. Est-ce dû uniquement au prurit de changement ou à la trop faible capacité de prière de nos assemblées ? On peut en douter.

Il semble bien que la nécessité de varier la surface de la formulation soit une exigence interne de la communication orale vivante.

LES FORMULATIONS VARIABLES DANS LA PRIÈRE PUBLIQUE JUDÉO-CHRÉTIENNE

Dans son étude sur « l'action de grâces dans la liturgie juive », K. Hruby, spécialiste de la liturgie synagogale ancienne, fait une série d'observations fort éclairantes pour nous⁴. Il remarque d'abord la difficulté pour l'historien de connaître exactement les formulaires anciens des principales prières liturgiques juives. La raison principale en est leur fluidité. « Cette liberté dans les formules de prière, que nous constatons aussi dans les premières communautés chrétiennes, est restée de rigueur, dans le judaïsme, pendant beaucoup plus longtemps, comme nous le révèle une phrase citée, d'une manière identique, dans trois documents rabbiniques : « *Quiconque rédige par écrit une formule de prière est comparable à celui qui brûlerait le rouleau de la torah.* »

Comment expliquer une telle interdiction ? Par le souci

3. Précisons bien que nous sommes dans l'hypothèse de communication orale où un seul parle pour plusieurs. Dans le cas d'une action collective orale (chants, prières communes), la situation est autre. Tout fonctionnement collectif implique ordinairement la fixité du texte ou des paroles.

4. K. HRUBY, « L'action de grâces dans la liturgie juive », in : B. BOTTE, J. CADIER, H. CAZELLES *et al.*, *Eucharisties d'Orient et d'Occident*, Paris, Ed. du Cerf (coll. « Lex Orandi », 46), 1970, t. I, pp. 23-51.

qu'avaient les rabbins de maintenir une prière consciente et vraie. Une certaine spontanéité dans la formulation devait favoriser l'écoute intériorisante. Ainsi à propos des *Dix-huit bénédictions* (grande prière d'intercession comparable à notre « prière universelle ») R. Eliezer (fin 1^{er}-début 2^e siècle), dit dans la Mishna : « Quiconque fait la prière d'après les formules fixes, sa prière n'est plus une supplication. » Rien de plus traditionnel, pourtant, que cette prière liturgique par excellence, solidement instituée dans son contenu, sa structure générale, son genre littéraire et sa formulation même qui fut périodiquement re-promulguée.

Mais on admettait qu'une prière aussi capitale et normative devait avoir un double régime : d'une part celui de l'institution et de la prière personnelle ; d'autre part celui de sa mise en œuvre publique par un ministre dans le culte. Le premier régime requiert un texte normatif et mémorisable pour tout fidèle. Le second suppose une variabilité dans la célébration. Le Talmud de Babylone nous explique en effet « que les membres de la communauté disent d'abord la Tefillah à voix basse pendant que l'officiant se prépare à la récitation à haute-voix : *l'officiant prépare* (la récitation de la Tefillah) *pour soi-même*⁵ ». Pourquoi cette récitation privée antérieure puisque chaque fidèle va entendre les formules et y répondre Amen ? Rabban Gamaliel II répond : *Pour que l'officiant puisse mettre* (sa prière) *en forme*, ce qui suppose qu'il ne se contente pas de réciter un texte fixe, mais qu'il reformule chaque fois (plus ou moins) les dix-huit bénédictions traditionnelles.

Ce comportement d'officiant en tant que parleur public peut nous étonner aujourd'hui. Il est pourtant normal et habituel en régime de culture orale, où les récitation publiques ont une double caractéristique : elles sont d'une grande stabilité dans les formes, le contenu et les procédés ; en même temps elles manifestent une grande liberté dans le détail de la formulation⁶. La mémorisation s'applique moins au mot à mot qu'aux thèmes mis en œuvre selon des techniques orales qui en assurent la transmission.

C'est évidemment dans ce contexte qu'il faut situer ce que l'on appelle — d'un mot équivoque pour nous — l'*improvisation* des formules liturgiques durant les trois premiers siècles de la liturgie chrétienne. Lorsque Justin dit que celui qui préside l'Eucharistie « rend grâce autant qu'il

5. HRUBY, *op. cit.*, p. 44.

6. Cf. W. J. ONG, *op. cit.*, p. 30 sq.

peut⁷ », le résultat était sans doute plus proche que ce que faisait n'importe quel autre président de l'époque et de la région que de la plupart de nos modernes prières spontanées. Et lorsque Hippolyte invite l'évêque à improviser sa prière⁸, il est sous-entendu que cette prière ne sera pas radicalement différente du « modèle » que l'auteur offre ensuite.

LA NOTION DE MODÈLE

Précisément, Hippolyte ne nous donne pas *une* prière eucharistique définitivement achevée, mais un *modèle*. Ce modèle se définit à la fois par une thématique, une manière de dire, un canevas, un certain contenu ordonné, quelques formules clés. Mais le discours (= l'*oratio*), comme acte oral eucharistique dans telle assemblée célébrante, reste à prononcer. Il faut pour cela une technique qui est supposée connue et acquise par le célébrant. En même temps, l'usage du modèle implique que celui-ci soit familier aux auditeurs.

Le modèle en effet est un moyen de communication. Pour que l'action oratoire d'un parleur public rejoigne ses auditeurs, celui-ci doit emprunter des conduites orales qui, d'une certaine manière, préexistent chez ses partenaires. Ces conduites ne concernent pas seulement le vocabulaire, la syntaxe, les images utilisées ou les notions alléguées — toutes choses auxquelles nous pensons d'abord aujourd'hui, quand nous voulons refaire une prière. Elles impliquent certains comportements anthropologiques et sociaux-culturels qui concernent aussi bien les outils oratoires (début et fin, articulations et sutures, rythme verbal et clausules) que les thèmes évoqués (symboles culturels) et les attitudes à induire. Tout cela doit être un bien commun de l'orateur et du public. Sinon la communication reste très partielle⁹.

7. SAINT JUSTIN, *I^{re} Apologie*, 67, 5, éd. L. PAUTIGNY, Paris, Picard (coll. « Textes et documents », 1), 1904, pp. 142-143 ; A. HAMMAN (ed.), *La Messe. Liturgies anciennes et textes patristiques*, trad. de H. Delanne, F. Quéré-Jaulmes et A. Hamman, Paris, Grasset (coll. « Lettres chrétiennes », 9), 1964, p. 12.

8. HIPPOLYTE DE ROME, *Tradition apostolique*, n. 9, éd. B. BOTTE, Münster, Aschendorff (coll. « Liturgiegeschichtliche Quellen und Forschungen », 39), 1963, p. 29. — L. DEISS (ed.), *Aux sources de la liturgie*, Paris, Fleurus (coll. « Vivante tradition », 3), 1963, p. 60, n. 10.

9. C'est ainsi qu'on constate que certaines prières eucharistiques « nouvelles » (écrites ou improvisées), fussent-elles dans un langage

Soit le cas de l'oraison romaine. On a souvent analysé, d'une part la structure de ce type de prière (Dieu... toi qui... fais que... par le Christ), d'autre part son genre littéraire caractérisé par la période latine, une phraséologie culturelle, le cursus, etc. Tout cela n'est pas étranger à la notion de modèle. Mais l'objet ainsi appréhendé l'est sous un mode abstrait, réflexif et analytique, alors que le modèle est toujours saisi dans son aspect concret, opératoire et global. On parlera moins du modèle de l'oraison romaine en général que de telle prière existante servant de modèle. L'imitation créatrice à partir d'un modèle suppose que celui-ci ne consiste pas en loi-cadre, en principes, en idées abstraites, en squelette, mais qu'il fournit une conduite pratique de communication orale que l'on puisse emprunter, et qu'il rappelle ce qu'il faut communiquer.

Supposons que nous prenions comme modèle la collecte de la messe de minuit. La première constatation à faire est que, pour la célébration en français, l'oraison latine ne peut pas nous servir directement de modèle opératoire. La conduite du discours latin, l'agencement de la période par les outils syntaxiques (qui...da...ut...ejusquoque), l'équilibre des membres, le cursus rythmique, l'activation symbolique des mots, etc., n'ont pas leur équivalent exact en français. On ne peut pas « imiter ». Il faut refaire la totalité, quitte à chercher des équivalences de forme. On doit donc partir d'un texte français. Prenons le texte français du missel romain :

Seigneur notre Dieu,
tu as fait resplendir cette nuit très sainte
des clartés de la vraie lumière :
de grâce, accorde-nous,
qu'illuminés ici-bas par la révélation de ce mystère,
nous goûtions dans le ciel la plénitude de sa joie.
Par Jésus Christ.

Le modèle de cette prière, c'est d'abord un thème symbolique : nuit-lumière ; nuit d'ici-bas-lumière d'en haut ; lumière pour aujourd'hui — lumière totale à venir. C'est ensuite une démarche : allant de la nuit de la nativité, par la célébration de Noël 1973, vers la lumière éternelle. C'est

actuel et une pensée moderne, passent parfois moins bien au total que les prières communément reçues, parce que dépourvues d'un modèle commun qui permette aux auditeurs de s'en approprier aisément la démarche à travers leur forme orale.

aussi une mise en relation : Dieu — nous — ton Fils. C'est enfin une manière de dire, solennelle, publique, festive, pour une assemblée supposée telle.

Il se peut que, dans un assemblée donnée, la formulation du modèle ne favorise pas toute la communication souhaitable. Par exemple on peut penser qu'il est meilleur de nommer clairement la naissance de Jésus que de parler de « la révélation de ce mystère » ; on peut trouver la syntaxe compliquée pour l'auditeur et le style de la finale un peu « ronflant ». Alors il est possible de varier le modèle, pourvu que l'on observe les lois d'une bonne communication orale¹⁰.

On peut aussi souhaiter prendre un autre modèle, soit parce que le thème de l'oraison romaine apparaît trop général, soit parce que sa forme oratoire coulée dans une seule grande phrase paraît moins populaire et moins maniable qu'un style plus cumulatif. Prenons un exemple dans une publication récente¹¹ :

Seigneur Dieu et Père de Jésus,
 en cette nuit est né
 notre salut, notre espoir.
 Nous te prions :
 permets-nous de voir se lever sa lumière,
 permets-nous de l'aimer et de le garder,
 Lui, ta parole au milieu de nous,
 la paix sur la terre
 en ce moment et tous les jours
 jusqu'aux siècles des siècles.

La thématique est plus dispersée : salut, espoir, lumière, parole, paix — voir, aimer, garder. Il n'y a pas d'image dominante. En revanche, la coulée est simple, facile à reproduire par le parleur et à assimiler pour l'auditoire (sauf le tiroir « Lui »). Il est aisé de moduler cette prière selon les aspects du mystère qu'on veut mettre en valeur : Qu'est-ce qui est né ? Qu'est-ce que nous demandons ? Par exemple : « En cette nuit est née chez les hommes une espérance ; permets-

10. Risquons un exemple pour faire comprendre :

En cette nuit, Seigneur,
 où ton Fils est venu au monde,
 tu as éclairé le cœur des hommes :
 Que cette lumière nous guide ici-bas
 et nous attire vers ton éternelle clarté.

11. A. GIGNAC et G. LAPOINTE, « Quand l'espoir se fait parole. Prières pour toute l'année », *Liturgie et Vie chrétienne* [Montréal] (77-79), juillet 1971 - mars 1972, p. 23.

nous de reconnaître son visage, permets-nous de la faire découvrir à ceux qui perdent cœur... »

Ainsi conduite par un modèle, la prière ne risque pas de partir n'importe où, laissant en chemin l'auditoire incapable de la faire sienne et d'y souscrire par son Amen.

La notion de modèle, valable pour tout acte de communication entre un agent individuel et un groupe, s'applique aussi à la musique, spécialement à cette parole rythmo-mélodique qu'est la cantillation ou la psalmodie. Un « ton » de cantillation ou de psalmodie est essentiellement un modèle. Non pas des notes que l'on met sur des syllabes, mais une certaine conduite rythmico-modale qui relève la parole à transmettre. L'art antique de la psaltique n'avait rien de commun avec notre moderne exécution d'œuvres écrites. C'était un art vivant, une continuelle re-création du geste verbo-mélodique à partir de diverses formules modales reçues mais différenciées. Tant qu'on n'aura pas retrouvé cette technique, nos préfaces ou nos versets de psaumes responsoriaux garderont une certaine raideur et absence de vie.

L'INTERPOLATION CRÉATRICE

La restauration d'une vraie communication orale dans la prière liturgique ne se fera pas, à notre avis, si l'on s'en tient aux deux seules pratiques actuellement en usage : soit la simple lecture d'un texte fixe, soit l'apport de prières entièrement neuves, improvisées ou rédigées. La première pratique n'évitera pas toujours le formalisme ; à la seconde manquera souvent la familiarité qui permet l'appropriation aisée.

En attendant que renaisse l'art de prier à partir d'un modèle, une pratique plus simple commence à se répandre, que nous appelons l'interpolation créatrice. Elle consiste, à partir du texte de prière qu'on a sous les yeux dans le livre, à y insérer quelques mots qui font dresser l'oreille, actualisent le sens, rappellent quelque chose d'une lecture qu'on a faite ou de l'homélie qu'on a entendue, font penser à un événement actuel important.

Supposons qu'à la fin d'une messe, où on a lu comme évangile la guérison du sourd-muet, on utilise la postcom-

munion XXI ; celle-ci pourrait devenir : (nous soulignons les passages interpolés) :

Que ta miséricorde, Seigneur, agisse en nous,
qu'elle nous ouvre les oreilles, nous délie la langue,
 et nous guérisse entièrement ;
 Transforme-nous, par ta grâce,
donne-nous d'annoncer en tous lieux tes merveilles
 et rends-nous si généreux
 que nous puissions te plaire en toute chose.

Ce genre d'interpolation peut se faire dans des oraisons, dans des préfaces, dans un post-sanctus (Tu es vraiment Saint, toi qui...), dans les intercessions de la prière eucharistique — comme on l'a toujours fait d'ailleurs pour les noms des vivants ou des défunts pour lesquels on offre. Notons qu'il est d'autant plus aisé d'interpoler un texte qu'il est d'une fonction plus commune (motifs de louange ou de supplication) et d'une facture littéraire plus simple. Plus un texte est littérairement élaboré, plus il est délicat d'en altérer la forme ; plus il touche l'expression des réalités sacramentelles fondamentales (par ex. anamnèse-offrande), plus il faut être circonspect dans son remaniement.

D'ailleurs l'interpolation créatrice est surtout utile dans les textes qui reviennent fréquemment — par exemple à chaque messe — des textes que l'on sait quasiment par cœur et que, pour cette raison, on risque de ne plus entendre. Une légère variante provoque l'attention : c'est comme un hameçon tendu à l'auditeur pour réveiller sa prière consciente.

Dans les textes variables ou propres à une fête, l'attention est en général mieux tenue en haleine par l'imprévu de formules moins connues. La nécessité de modifier le modèle aura généralement d'autres motifs que celui de réveiller l'attention : clarifier ou simplifier l'expression, actualiser ou nourrir la prière comme on l'a montré pour l'oraison de Noël.

Rappelons enfin que l'existence de textes majeurs de forme immuable a aussi sa valeur propre. C'est la seule manière pour les fidèles de les savoir par cœur et de les ruminer pour s'en nourrir. Ainsi est-il bon que l'on puisse mémoriser de longs passages des prières eucharistiques et certaines oraisons. C'est une aide pour la prière privée ; c'est aussi un repos dans des liturgies fréquentes où une trop grande variabilité engendre vite la fatigue.

DE NOUVEAUX MODÈLES

Même si l'on sait pratiquer avec discernement et art la variation sur les modèles du missel ou l'interpolation créatrice, la question demeure aujourd'hui de la recherche de nouveaux modèles de prière liturgique.

Ce n'est pas que les modèles traditionnels soient nécessairement caducs. Celui de l'oraison romaine : « Toi qui... accorde-nous », qui reprend un modèle habituel de la prière biblique, s'enracine en fait dans l'usage ordinaire de la demande entre hommes : « Dis-donc, toi qui es..., pourrais-tu me... » Mais nous avons déjà observé que sa mise en œuvre dans un discours de type unitaire n'est qu'une des formes possibles. Le discours de type cumulatif, plus fréquent dans les psaumes et dans les liturgies orientales, en constitue un autre, plus populaire à certains égards.

En matière de prière eucharistique, il faut constater que les trois nouvelles prières du missel romain ne constituent qu'un seul modèle fondamental (celui d'Hippolyte et de la tradition antiochienne) qui est de type unitaire. Les premiers siècles nous ont laissé des traces d'un autre modèle (probablement enraciné dans la prière juive) qui consiste en une succession de prières, comme dans l'anaphore d'Addée et Mari ou les anaphores mozarabes (peut-être même dans le canon romain). Il n'est probablement pas opportun (du moins dans nos pays occidentaux) de ressusciter ce modèle archaïque. Mais certaines recherches contemporaines laissent pressentir que d'autres modèles sont possibles et peut-être souhaitables¹².

L'apparition de nouveaux modèles ne sera pas le fruit d'une décision particulière. Elle ne peut que se dégager de la convergence formelle que présenteront, dans leur fonctionnement oral, un certain nombre de prières nouvelles

12. Dans l'état actuel de la discipline, l'approbation de nouvelles prières eucharistiques relève du Siège apostolique. Les conférences épiscopales peuvent faire certaines propositions et demandes dans ce domaine (voir le récent document : Congrégation pour le Culte divin, Lettre *Eucharistiae participationem* du 27 avril 1973).

reconnues bonnes pour la célébration. Des propositions peuvent être faites. Mais ce n'est qu'*a posteriori* qu'on saura si ces manières de dire rejoignent dans nos assemblées des conduites latentes. Car si un individu parle, dans la liturgie la prière y est celle de l'Eglise.

Joseph GELINEAU, s. j.

VIENT DE PARAÎTRE

« Se rassembler le dimanche »

Notes de Pastorale Liturgique

N° 104, juin 1973

Un dossier :

- le rassemblement dominical :
une réalité originale.
- nouveaux visages des assemblées.
- des communautés qui prennent
leurs responsabilités.

Le numéro 5 F. — Edition du Cerf.